Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 057-215700766-20250228-2025_909-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-cinq le 28 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVEC Jean	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	
BRUN Jérôme	
OGER Isabelle	donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe
THILL Céline	donne pouvoir à Mme DEBAILLEUL Delphine

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 909 Contrat EDF Groupe Scolaire – Périscolaire - Mairie

Considérant le contrat à prix marché de fourniture en électricité pour le Groupe Scolaire – Périscolaire – Mairie, signé en date du 20/07/2023, à effet du 01/09/2023 pour une durée de 28 mois, soit jusqu'au 31/12/2025 ; avec un budget annuel prévisionnel de 6 702,28 € TTC sur une base de 18.792 kWh/an ;

Considérant les hausses de tarifs ; la consommation et le coût enregistré pour 2024 qui a été de 7.677,16 € TTC ;

Considérant les propositions reçues depuis novembre 2025 pour anticiper le renouvellement du contrat, où il nous est proposé de le renouveler à sa date du 01/01/2026 avec des tarifs de marché actuels qui ont été à la baisse pour la fourniture, mais dont le budget acheminement et taxes induits par la réglementation ont très fortement progressé ;

Monsieur le Maire et M. Jean Sivec qui ont suivi les propositions EDF préconisent de souscrire dès à présent un nouveau contrat à effet du 01/01/2026, qui devrait ramener le budget à la baisse. La proposition définitive sera remise par EDF le 05 mars 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** la signature par M. le Maire, à compter du 05 mars 2025, d'un contrat à prix marché de fourniture en électricité pour le Groupe Scolaire – Périscolaire – Mairie, avec EDF, **à effet du 01/01/2026** pour **une durée de 24 mois,** dont la base prévisionnelle annuelle sera inférieure au coût actuel.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 17 mars 2025
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17 mars 2025
Le Maire,